



Stiftung Schweizerischer Jugendmusikwettbewerb  
Fondation Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse  
Fondazione Concorso Svizzero di Musica per la Gioventù  
Fundaziun Concurrenza Svizra da Musica per la Giuventetgna

## **44<sup>e</sup> Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse (CSMJ)**

# **REGLEMENT DU CONCOURS 2019 – Classique<sup>1</sup>**

**ENTRADA: 29-31 mars 2019**

**FINALE: 16-19 mai 2019 à Lugano**

### **Introduction**

Participer à un concours de musique équivaut, pour grands et petits, à donner un bref concert. La préparation à ce concert est sans doute la partie la plus importante du concours. Il s'agit de découvrir des œuvres musicales, d'identifier des obstacles et de les franchir, de mesurer ses propres limites pour ensuite les reculer. La façon elle-même dont vous, jeunes musiciens, abordez cela est déjà admirable! Le concert le jour du concours demande encore une fois beaucoup de courage: le courage de jouer librement, le courage de donner une expression personnelle à son jeu, le courage, également, de surmonter les déceptions, petites ou grandes. Chapeau, donc, à tous ceux qui s'inscrivent à un concours de musique!

Qui dit concours dit évaluation...

Mais pour bien des aspects de la musique, il n'y a pas de mesure absolue. C'est la raison pour laquelle le jury se sert de critères différenciés pour évaluer votre présentation.

Ces critères sont l'expression musicale, la présence, la sensibilité, la sonorité, la fidélité au texte, le style, la maîtrise technique et rythmique, l'intonation, la résistance et le jeu d'ensemble.

Au CSMJ, le jury utilise un système de pointage qui garantit une appréciation équilibrée.

La concurrence s'engage à faire preuve d'équité. Il s'attend à ce que les performances de tous les participants à la compétition soient respectées.

La musique est le cœur et l'objectif du Concours. Alors bonne chance et beaucoup de plaisir!

---

<sup>1</sup> Les termes désignant des personnes s'appliquent également aux femmes et aux hommes.



# Sommaire

<b>1.</b>	<b>Admission</b>	<b>3</b>
	1.1 Conditions générales de participation	3
	1.2 Réservation des dates	3
	1.3 Inscription	3
<b>2.</b>	<b>Taxes d'inscription</b>	<b>3</b>
	2.1 Modalités de paiement	3
	2.2 Frais	3
<b>3.</b>	<b>Lieux de concours, répartition, responsabilité, conditions de participation</b>	<b>4</b>
	3.1 Concours Entrada 2019	4
	3.2 Finale 2019	4
<b>4.</b>	<b>Concours solo 2019</b>	<b>4</b>
	4.1 Disciplines	4
	4.2 Catégories d'âge	5
	4.3 Exigences, programme	5
	4.4 Durée de la présentation	5
	4.5 Accompagnement instrumental	5
<b>5.</b>	<b>Concours de musique de chambre 2019</b>	<b>5</b>
	5.1 Disciplines	5
	5.2 Catégories d'âge	6
	5.3 Exigences, programme	6
	5.4 Durée de la présentation	6
<b>6.</b>	<b>Dispositions spéciales</b>	<b>6</b>
	6.1 Instruments voisins	6
	6.2 Accordéon	7
	6.3 Harpe celtique et harpe	7
	6.4 Percussions	7
	6.5 Musique contemporaine	7
	6.6 Musique ancienne antérieure à 1750	8
	6.7 Ensembles de Chant	8
<b>7.</b>	<b>Partitions pour le jury</b>	<b>8</b>
<b>8.</b>	<b>Evaluation</b>	<b>8</b>
	8.1 Jury	8
	8.2 Critères d'appréciation	9
	8.3 Entretien avec le jury	9
<b>9.</b>	<b>Prix</b>	<b>9</b>
	9.1 Prix des concours Entrada	9
	9.2 Prix de la finale	9
	9.3 Concerts avec la participation de lauréats	9
<b>10.</b>	<b>Prises de son   Photographies   Prises de vues   Protection des données</b>	<b>10</b>
<b>11.</b>	<b>Questions souvent posées</b>	<b>10</b>



## 1. Admission

### 1.1 Conditions générales de participation

Sont admis les jeunes jusqu'à 20 ans\* révolus (chanteurs: 22 ans), de toute nationalité\*\* domiciliés en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein, ou de nationalité suisse ou liechtensteinoise vivant à l'étranger.

Tous les participants ayant obtenu un premier prix aux concours Entrada sont admis à participer à la finale.

Pour les participants mineurs, l'inscription doit comprendre l'accord écrit des représentants légaux et de la personne qui, suivant le cas, enseigne l'instrument ou dirige l'ensemble. Cet accord vaut pour toutes les phases du Concours.

\* L'année de référence est celle du Concours.

\*\* Pour les duos et ensembles, la moitié au moins des jeunes en faisant partie doivent être de nationalité suisse ou liechtensteinoise, ou être domiciliés en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein. Les participants s'engagent à donner des indications conformes à la vérité.

### 1.2 Réserve des dates

Qui s'inscrit doit **réserver l'ensemble des dates indiquées** pour les concours Entrada et la finale. Cela s'applique notamment aussi aux accompagnateurs instrumentaux. Au plus tard trois semaines avant les concours Entrada, les participants reçoivent des indications précises quant au lieu, à l'horaire de préparation et de passage, etc.

### 1.3 Inscription

L'inscription se fait au moyen du **formulaire électronique** à remplir en totalité sur notre site internet [www.sjmw.ch](http://www.sjmw.ch) conformément à la description donnée.

**La date limite pour s'inscrire est fixée au 9 décembre 2018. Aucune modification postérieure du programme n'est admise.**

## 2 Taxes d'inscription

Solistes CHF 80.00

Duos et ensembles, par personne CHF 60.00

À noter que la taxe d'inscription est un émolument de traitement et ne peut être remboursée.

### 2.1 Modalités de paiement

Pour s'inscrire, il est nécessaire de régler en ligne la taxe d'inscription à l'aide des coordonnées bancaires indiquées sur notre site [www.sjmw.ch](http://www.sjmw.ch). L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'après le versement de la taxe d'inscription.

**En envoyant leur inscription, les participants s'engagent à verser la taxe correspondante.**

### 2.2 Frais

Les frais résultant de la participation aux concours Entrada et à la finale (voyage, séjour, etc.) sont à la charge des participants.



### 3 Lieux de concours, répartition, responsabilité, conditions de participation

Les disciplines ne seront réparties entre les différents lieux de concours qu'une fois les inscriptions reçues. À l'exception de la «Soirée de rencontre» toujours organisée le samedi de la finale, toutes les manifestations des concours Entrada et de la finale sont ouvertes au public et gratuites.

Le secrétariat général procède à la répartition en se basant sur les lieux de concours des disciplines. **Nul ne peut se prévaloir d'un droit à voir prise en compte une éventuelle préférence quant au lieu de concours et à la date.**

L'organisateur du Concours n'est pas responsable des dommages corporels ou matériels survenant en lien avec les manifestations des concours CSMJ. Il ne dispose pas non plus d'une assurance couvrant les instruments de musique des participants au Concours.

En effectuant l'inscription, les participants, ou le cas échéant leurs représentants légaux, confirment avoir lu et compris les Conditions générales de participation. Les participants sont ainsi responsables du respect des règles du Concours. Le secrétariat général et la commission musicale de la Fondation CSMJ vérifient le droit de participation du candidat et la conformité aux règles du programme prévu. La direction du Concours se réserve en outre le droit de prendre les mesures nécessaires en cas de non-respect des règles du Concours; ces mesures peuvent le cas échéant aller jusqu'à l'exclusion du Concours.

#### 3.1 Concours Entrada 2019

Du 29 au 31 mars 2019

- Arbon
- Genève
- Liestal
- Neuchâtel
- Rotkreuz
- Winterthour

#### 3.2 Finale 2019

Du 16 au 19 mai 2019

- Lugano (pour toutes les disciplines)

### 4 Concours solo 2019

#### 4.1 Disciplines

Clavecin • Saxhorn alto | Cor alto Mib • Guitare • Chant classique • Piano • Mandoline • Orgue • Trombone • Cor ténor | Euphonium • Trompette | Cornet à pistons | bugle • Tuba • Cor d'harmonie • Musique ancienne antérieure à 1750 • Musique contemporaine



## 4.2 Catégories d'âge

- I années de naissance de 2008 à 2011\*
- II années de naissance de 2005 à 2007
- III années de naissance de 2002 à 2004
- IV années de naissance de 1999 à 2001

\* Les candidats plus jeunes nés après 2011 ne sont pas admis.

### Chanteurs

- IIC années de naissance de 2003 à 2005
- IIIC années de naissance de 2000 à 2002
- IVC années de naissance de 1997\*\* à 1999

\*\* La limite d'âge pour le chant est fixée à 22 ans.

## 4.3 Exigences, programme

- Le programme doit comporter au moins deux œuvres différentes, qui se distinguent clairement l'une de l'autre par le style et ne soient pas de la même époque.
- Les transcriptions sont autorisées. Les œuvres éditées doivent être jouées avec des partitions originales (pas de photocopies).
- Pour la finale, il est possible de remplacer une œuvre du programme par une autre (le programme doit toutefois rester conforme au règlement).
- Consulter les dispositions spéciales au point 6 ci-dessous.

## 4.4 Durée de la présentation

Catégorie d'âge I	5 minutes au moins	10 au plus
Catégorie d'âge II	7 minutes au moins	13 au plus
Catégorie d'âge III	9 minutes au moins	13 au plus
Catégorie d'âge IV	14 minutes au moins	18 au plus

Si la durée de la présentation est inférieure au minimum requis, on retranchera jusqu'à 4 points de l'appréciation. La durée maximale ne peut être dépassée et le jury se réserve le cas échéant le droit d'interrompre la présentation.

## 4.5 Accompagnement instrumental

Les participants organisent eux-mêmes leur accompagnement musical.

Si leur présence au Concours est annoncée lors de l'inscription, les accompagnateurs âgés de 20 ans au plus peuvent recevoir un «prix d'accompagnement» pour prestations excellentes.

# 5 Concours de musique de chambre 2019

## 5.1 Disciplines

### Concours pour duos et ensembles

- Duo de musique de chambre (répertoire libre) • Duo de musique de chambre «Musique contemporaine» • Duo «Musique ancienne antérieure à 1750»
- Ensemble de musique de chambre (répertoire libre) • Ensemble de musique de chambre «Musique



contemporaine» • Ensemble de musique de chambre «Musique ancienne antérieure à 1750» • Ensemble de flûtes à bec\* • Ensemble de percussions\*

*\*Un ensemble comprend de 3 à 11 membres. Les formations doivent jouer sans chef.*

## 5.2 Catégories d'âge

### Instrumentistes

IE moyenne des dates de naissance entre 2008 et 2011\*

IIE moyenne des dates de naissance entre 2005 et 2007

IIIE moyenne des dates de naissance entre 2002 et 2004

IVE moyenne des dates de naissance entre 1999 et 2001

*\* Les candidats nés après 2011 ne sont pas admis.*

### Chanteurs

IIC moyenne des dates de naissance entre 2003 et 2005

IIIC moyenne des dates de naissance entre 2000 et 2002

IVC moyenne des dates de naissance entre 1997\*\* et 1999

*\*\* La limite d'âge pour le chant est fixée à 22 ans.*

## 5.3 Exigences, programme

- Au moins deux œuvres, qui se distinguent clairement l'une de l'autre par le style et ne sont pas de la même époque. Les œuvres interprétées doivent avoir un caractère de musique de chambre. Les membres d'un ensemble sont ainsi des partenaires de valeur égale sous l'angle musical, ce qui exclut par exemple de jouer des concertos pour solistes ou des pièces virtuoses avec accompagnement. Le doublement des voix n'est autorisé pour les pièces de musique de chambre que si le texte le prévoit.
- Les transcriptions sont autorisées. Les œuvres éditées doivent être jouées avec des partitions originales (pas de photocopie).
- Tous les membres d'un duo ou d'un ensemble sont tenus de jouer la totalité du programme (il n'est pas permis de constituer une formation seulement pour une partie du programme).
- Pour la finale, il est permis de remplacer une œuvre du programme par une autre, à condition de respecter les dispositions du règlement. Il est recommandé de prévoir un éventuel changement déjà avant le concours Entrada.

## 5.4 Durée de la présentation

Catégorie d'âge IE	5 minutes au moins	10 au plus
Catégorie d'âge IIE	7 minutes au moins	13 au plus
Catégorie d'âge IIIE	9 minutes au moins	13 au plus
Catégorie d'âge IVE	14 minutes au moins	18 au plus

Si la durée de la présentation est inférieure au minimum requis, on retranchera jusqu'à 4 points de l'appréciation. La durée maximale ne peut être dépassée et le jury se réserve le cas échéant le droit d'interrompre la présentation.

## 6 Dispositions spéciales

### 6.1 Instruments voisins

Pour certains instruments, des instruments voisins sont également éligibles au Concours:



<b>Flûte:</b>	piccolo, flûte alto en sol
<b>Hautbois:</b>	hautbois d'amour, cor anglais
<b>Clarinette:</b>	petite clarinette, cor de basset, clarinette basse
<b>Basson:</b>	fagottino (seulement dans les catégories I et II), contrebasson
<b>Flûte à bec:</b>	toutes les flûtes à bec
<b>Saxophone:</b>	tous les saxophones
<b>Trompette:</b>	cornet à pistons, bugle, trompette piccolo
<b>Euphonium:</b>	cor ténor, baryton
<b>Trombone:</b>	trombone alto, trombone basse
<b>Harpe:</b>	harpe celtique (seulement dans les catégories I et II)

## 6.2 Accordéon

On attend en principe un programme composé de pièces monodiques (basse mélodique). Une seule pièce peut comporter des basses standard.

## 6.3 Harpe celtique et harpe

Les participants dans les disciplines «Harpe celtique» et «Harpe à double mouvement» sont tenus d'apporter leurs propres instruments pour leurs présentations de concours.

## 6.4 Percussions

La discipline «Percussion classique» comprend les groupes d'instruments suivants:

- A) Timbales    B) Caisse claire
- C) Maillets    D) Set-up | Percussion

### Programme pour les catégories d'âge I et II

Au moins deux œuvres | mouvements, qui se distinguent clairement par le style et pour deux groupes d'instruments différents.

### Programme pour les catégories d'âge III et IV

Au moins trois œuvres | mouvements, qui se distinguent clairement par le style et pour trois groupes d'instruments différents (dont au moins une œuvre pour le groupe C, Maillets).

Qui s'inscrit dans la discipline «Percussion classique » doit impérativement joindre la liste détaillée des instruments nécessaires pour la présentation. Les participants doivent s'organiser eux-mêmes et à leurs propres frais pour amener les instruments non disponibles sur les lieux de concours.

## 6.5 Musique contemporaine

Solistes et ensembles sont admis. Les programmes des présentations doivent comprendre au minimum deux pièces, d'un style nettement différent de l'une à l'autre. L'accent est mis sur les formes d'expression modernes et expérimentales. Une pièce au moins doit exiger de nouvelles techniques de jeu ou comprendre de nouvelles formes de notation.

Préparation d'instruments (piano, harpe, etc.)

Toute utilisation d'un instrument préparé, si celui-ci est mis à disposition par le lieu de concours, doit être discutée et planifiée à l'avance. Si une préparation est nécessaire, nous prions le candidat



d'envoyer l'ensemble des partitions (y c. instructions pour l'interprétation) au secrétariat général avant de faire son choix définitif. Une fois que le comité technique aura effectué son examen, le secrétariat général informera le candidat des conditions dans lesquelles la préparation pourra être réalisée. Les solistes peuvent s'assurer un accompagnement instrumental.

## 6.6 Musique ancienne antérieure à 1750

- Sont admis les chanteurs et/ou en premier lieu tous les instruments historiques pour lesquels on a composé avant 1750. Quelques instruments peuvent être remplacés par des instruments «classiques» apparentés.
- Les solistes de la catégorie IV doivent jouer sur des instruments historiques.
- Le piano, la guitare et les nouvelles tendances des XIXe et XXe siècles ne sont pas admis.
- Choix de pièces: en fonction des instruments utilisés du Moyen Age au préclassicisme. Les transcriptions et les arrangements d'un style approprié et fidèles à la pratique de l'époque sont autorisés. L'appréciation tiendra compte d'un caractère historique de l'interprétation (ornements, articulation, sonorité, basse chiffrée).
- Les dispositions générales du Concours pour solistes, duos et ensembles sont applicables.
- Le minimum exigé est de deux pièces se distinguant l'une de l'autre par le style.
- Le Concours est ouvert aux solistes et aux ensembles. Les solistes peuvent s'assurer un accompagnement instrumental.

## 6.7 Ensembles de chant

Sont admis les ensembles à partir de trois voix a cappella ou accompagnés. Les chœurs ne sont pas autorisés. Les dispositions générales relatives aux conditions de participation des duos et ensembles sont applicables.

## 7 Partitions pour le jury

Les participants fourniront à l'intention des membres du jury deux exemplaires de chaque œuvre du programme (originaux et/ou photocopies) pour les concours Entrada et trois exemplaires (originaux et/ou photocopies) pour la finale (réduction pour piano ou partition). Les partitions pour les disciplines Musique contemporaine et Ensembles de percussions sont à envoyer en PDF par courriel au secrétariat général quatre semaines avant le Concours pour être transmises aux membres du jury. Trois exemplaires doivent en outre être remis le jour de l'audition à l'intention du jury.

## 8 Evaluation

### 8.1 Jury

#### Concours Entrada

Chaque jury spécialisé se compose en principe de trois personnes:

- le président (en principe spécialiste de la discipline dont s'occupe le jury)
- deux spécialistes

#### Finale

Chaque jury spécialisé se compose en principe de cinq personnes:

- le président (membre ou délégué de la commission musicale)





- une autre personnalité musicale étrangère à la discipline
- trois spécialistes

## 8.2 Critères d'appréciation

### Interprétation et maîtrise technique

Les prestations sont appréciées dans leur ensemble en tenant compte en particulier des critères suivants:

musicalité, présence, sensibilité, sonorité, façon d'aborder la fidélité au texte et le style, maîtrise technique et rythmique, intonation, endurance et jeu d'ensemble. Il est permis de jouer d'après partition.

### Echelle d'appréciation (de 1 à 25 points)

25 points	1 <sup>er</sup> prix avec mention
22-24 points	1 <sup>er</sup> prix
18-21 points	2 <sup>e</sup> prix
14-17 points	3 <sup>e</sup> prix
jusqu'à 13 points	certificat de reconnaissance

Les prix des lauréats sont annoncés sans préciser le nombre de points obtenus.

**Les décisions de chaque jury sont définitives et sans appel. La voie judiciaire est exclue.**

## 8.3 Entretien avec le jury

A l'issue des concours, les jurys se tiennent à disposition des participants (et de leurs enseignants et parents) pour des entretiens de conseil. L'entretien avec le jury peut se dérouler en allemand, en français ou en italien. Chaque participant a le droit de demander combien il a obtenu de points.

## 9 Prix

### 9.1 Prix des concours Entrada

- 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> prix: diplôme\*
- Certificat de reconnaissance

*\*Les diplômes relatifs aux prix sont remis immédiatement après le concours à l'occasion de la proclamation des résultats et ne sont expédiés plus tard que dans des cas dûment motivés.*

### 9.2 Prix de la finale

- 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> prix: diplôme\*
- Certificat de reconnaissance
- Attribution de prix spéciaux\*\* attrayants sur mandat de diverses fondations et organisations

*\*Les diplômes relatifs aux prix sont remis immédiatement après le concours à l'occasion de la proclamation des résultats et ne sont expédiés plus tard que dans des cas dûment motivés.*

*\*\*Les prix spéciaux sont remis aux lauréats lors de la cérémonie de remise des prix ou attribués ultérieurement.*

### 9.3 Concerts avec la participation de lauréats

Les concours Entrada et la finale comprennent en général des concerts donnés avec des lauréats.



On attend des participants qu'ils s'y produisent si la demande leur en est faite. L'organisateur décide, en collaboration avec un membre de la commission musicale, des participants appelés à s'y produire. Le nombre de points obtenus est un des facteurs déterminants.

## 10 Prises de son | Photographies | Prises de vues | Protection des données

Les prises de son et de vues sont interdites pendant les présentations et les entretiens avec les jurys. Les participants acceptent que les présentations qu'ils effectuent dans le cadre des manifestations du Concours puissent être enregistrées sur support sonore ou audiovisuel et retransmises à la radio et à la télévision ou diffusées sur internet. Ces enregistrements ne peuvent être réalisés que par l'organisateur lui-même ou à sa demande.

En s'inscrivant au Concours, les participants transfèrent à l'organisateur leurs éventuels droits relevant du droit d'auteur et tous les droits relevant des droits voisins sur les prises de son ou de vues pour toutes les utilisations en lien avec le Concours. L'organisateur est autorisé à utiliser du matériel iconographique et des prises de son ou de vues pour la promotion des Concours de l'année ou à venir, et à publier des supports sonores et audiovisuels sans but commercial.

## 11 Questions souvent posées

### **Est-il possible de jouer le même programme si l'on s'est inscrit dans diverses disciplines (par exemple Solo et Musique de chambre)?**

Non, les programmes doivent être différents.

### **Faut-il jouer ou chanter par cœur?**

Non. Jouer ou chanter par cœur n'est pas exigé et n'entre pas non plus dans l'évaluation comme élément distinct. Jouer par cœur peut bien sûr assurer plus de liberté dans l'interprétation. Discute de ce point avec ton professeur. Qui ne se sent pas sûr sans les partitions ne devrait en aucun cas renoncer à les utiliser.

### **D'autres instruments d'accompagnement que ceux annoncés dans le formulaire d'inscription sont-ils admis?**

Non. Seuls sont admis pour l'accompagnement les instruments annoncés dans le formulaire d'inscription.

### **Ai-je le droit de jouer aussi d'un instrument dit voisin (par ex. le piccolo)?**

Oui. Il est possible de jouer d'un «instrument voisin» dans **une** des pièces du programme.

### **De quel niveau de difficulté doivent être les pièces de mon programme?**

Exactement d'un niveau tel que tu puisses les jouer bien. Qui joue avec brio une pièce de difficulté moindre est généralement mieux noté que quelqu'un qui ne parvient qu'avec peine à jouer un morceau trop difficile.

### **Ai-je le droit de jouer sur des photocopies?**

L'emploi de partitions photocopiées doit être conforme aux dispositions sur les droits d'auteur.

### **Dois-je apporter mes gros instruments moi-même?**

L'organisateur met à disposition les pianos à queue, les pianos droits et les orgues. Tous les autres instruments (par ex. harpe, clavecin, contrebasse ou percussions) doivent être amenés par les participants. Il est cependant recommandé de prendre suffisamment tôt contact avec l'organisateur du Concours, bien des lieux de concours disposant également d'un clavecin



Stiftung Schweizerischer Jugendmusikwettbewerb  
Fondation Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse  
Fondazione Concorso Svizzero di Musica per la Gioventù  
Fundaziun Concurrenza Svizra da Musica per la Giuventetgna

susceptible d'être utilisé. La question de l'accordage doit impérativement être discutée au préalable.

Des instruments de percussion peuvent aussi parfois être mis à disposition. Là aussi, il vaut la peine de poser la question.

### **De quelle manière la catégorie d'âge est-elle calculée?**

Pour le Concours solo, la date de naissance du participant est déterminante pour son attribution à une catégorie d'âge.

S'agissant du Concours pour ensembles, les partenaires peuvent appartenir à des groupes d'âge différents. C'est la moyenne de leurs dates de naissance exactes qui fait référence pour l'attribution de l'ensemble à une catégorie d'âge. Notre site internet [www.sjmw.ch](http://www.sjmw.ch) propose un tableau excel téléchargeable qui permet de calculer cette moyenne. Ce module n'est cependant conçu que comme instrument de calcul de la moyenne. Les participants sont tenus de contrôler sur la base des conditions de participation si la moyenne d'âge obtenue entre dans une catégorie admise.

*Alle Informationen finden Sie auch unter: [www.sjmw.ch](http://www.sjmw.ch)*

*Vous trouverez toutes les informations également sur notre site internet: [www.sjmw.ch](http://www.sjmw.ch)*

*Tutte le informazioni sono disponibili sul nostro sito: [www.sjmw.ch](http://www.sjmw.ch)*